

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française



PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2022

**OBJET : MAISON DU TOURISME « LES PORTES DE LA CHAMPAGNE » : APPEL
À COTISATIONS 2023**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à 17 h 45, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du Comité Syndical du 8 décembre à laquelle le quorum n'a pas été atteint,

Date de convocation le : 9 décembre 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 13

Pour : 13

Absents (titulaires) : 21

Contre : 0

Représentés (suppléants) : 2

Abstention : 0

Votants : 13

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents : Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, : Mme MARY, M. RIVAILLER

Titulaires excusés : M. BEREUX, M. MARCHAL, Mme RIBOULOT

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents : M. BAILLEUL.

Titulaires en visioconférence : Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. LAHOUATI, Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. HAÏ Mme MARICOT, M. MOÏSE.

Suppléants présents : M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés : M. LEDUC JL, M. LOGEROT.

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

OBJET : MAISON DU TOURISME « LES PORTES DE LA CHAMPAGNE » : APPEL A COTISATIONS 2023

Vu la délibération du 12 juillet 2013 relatif à la création de la Maison du Tourisme,

Vu la contribution des membres du PETR - UCCSA à l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » déterminée séparément de la cotisation générale,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de faire l'appel à cotisations par trimestre pour le fonctionnement de la Maison du Tourisme à hauteur des montants déterminés ci-dessous et sous réserve d'une modification lors de l'élaboration du budget,
 - Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 300 520,15 € déduction faite de l'avance en 2022 de 34 053,27 € soit 266 466,88 €
 - Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 52 479,85 € déduction faite de l'avance en 2022 de 5 946,73 € soit 46 533,12 €
- de reverser les cotisations perçues à la Maison du Tourisme

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON

